

PRIMEWOOD

Chaîne de traçabilité multisite FSC® - FSC-C103469

Politique d'approvisionnement en bois

Nous nous engageons à ce que nos approvisionnements en bois ronds et en bois de sciage proviennent de forêts où les pratiques forestières sont conformes aux exigences des normes de certification forestière reconnues telles que FSC®, SFI® et CSA® Z809, ou que cette matière première ne provienne pas de sources controversées telles que:

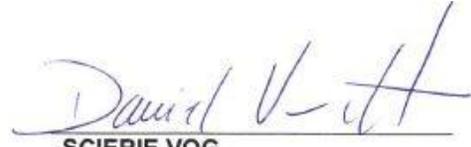
- Forêts exploitées illégalement ;
- Arbres ayant été modifiés génétiquement;
- Forêts à haute valeur de conservation menacées par les activités forestières ;
- Forêts naturelles converties en plantation ou à des vocations non forestières;
- Territoires où il y a violation des droits civils ou traditionnels, issus de lois, ententes ou traités reconnus par les autorités gouvernementales ;
- Territoire où il y a violation des Conventions de l'OIT tels que définis dans la déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail.

Pour ce faire, nous entendons respecter toutes les exigences légales et autres exigences applicables à nos activités d'approvisionnement en bois et nous engageons à maintenir les mesures de contrôle nécessaires pour assurer à nos clients que les produits certifiés que nous vendons ne contiennent pas de bois provenant de sources controversées.

Dans le cadre de nos activités, nous nous engageons à respecter les exigences de l'Organisation Internationale du Travail en matière de travail des enfants et de travail forcé, à ne pas entraver la liberté d'association, à permettre le droit de négocier collectivement et à maintenir un accès à l'emploi non discriminatoire.

Nous nous engageons aussi à améliorer continuellement notre chaîne de traçabilité afin de garantir à nos clients des produits forestiers certifiés répondant aux exigences environnementales les plus rigoureuses.


AMEX BOIS FRANC


SCIERIE VOG


PRIMEWOOD